

nonces non chargées au compte des dépenses imprévues, attendu qu'il faudrait consulter les pièces justificatives et les analyser, comme l'auditeur général le fait aujourd'hui. J'ai voulu parler l'autre jour des sommes qui figurent aux comptes publics comme chargées au compte des dépenses imprévues, et quand j'ai vu, dans les *Débats*, l'état dont vient de parler l'honorable député, et qui était censé être un état général des paiements d'abonnements aux journaux et d'annonces publiées dans les journaux, je l'ai corrigé dans l'épreuve qui m'a été remise, en portant tout cela au compte des dépenses imprévues, parce que c'est de cet état seul que j'ai voulu parler dans le dernier débat, et que cet état, affectant simplement d'être un état des sommes qui figurent aux comptes publics comme chargées au compte des dépenses imprévues, est exact.

M. WELDON (Saint-Jean) : Je me suis quelque peu trompé sur un point, et j'admets qu'il est très difficile d'obtenir le chiffre exact dans les comptes antérieurs. Mais prenons, par exemple, l'année 1876 ; je trouve, dans les dépenses imprévues du ministère des douanes, abonnements aux journaux et annonces, \$6,857.

M. TUPPER : Oui, tel qu'indiqué dans l'état.

M. WELDON (Saint-Jean) : Tel qu'indiqué. Il est clair que mon honorable ami ne trouve pas dans les comptes publics de 1876 un compte séparé d'annonces, comme il y en a dans le rapport de l'auditeur général de l'année dernière et de cette année. Mais, en établissant le compte à la hâte, je n'ai pas rendu justice au gouvernement en ceci : qu'en ajoutant ces \$64,000, j'ai ajouté à une seule année un total qui s'étendait à plusieurs années.

Mais comparons 1878 à 1888. Dans son état, l'honorable ministre porte, pour 1878, la somme des abonnements et annonces à \$15,921, pour tous les ministères, et à \$11,853 pour les mêmes ministères en 1888 ; mais s'il ajoute les \$64,000 d'annonces divisées entre les divers ministères, et non séparées comme elles le sont cette année par l'auditeur général, il aura en réalité un total de \$75,000 contre \$15,000.

M. TUPPER : Mais l'honorable député ne remonte pas plus haut et n'ajoute pas à ces \$15,000, en 1878, les sommes correspondantes chargées à d'autres comptes que le compte des dépenses imprévues. Ce sont ces sommes qu'il est très difficile d'établir.

M. WELDON (Saint-Jean) : Mon honorable ami remarque que les dépenses imprévues sont ajoutées ; et je crois me rappeler qu'il y a quelques années, alors que mon honorable collègue et ami occupait le siège que j'occupe, un débat s'engagea sur cette question, et que le ministre des douanes admit en cette circonstance, qu'il y avait eu un changement dans la manière de tenir les comptes. Alors que M. Burpee était ministre, il avait le contrôle des dépenses imprévues, et c'est ce qui fait qu'elles paraissent plus fortes alors que dans les années subséquentes. J'ai comparé les années 1888 et 1878, et j'ai trouvé que bien qu'en examinant l'état fourni par mon honorable ami, un observateur superficiel pût croire que le chiffre de la dépense fût de \$4,000 moindre que pendant la période correspondante du règne Mackenzie. Si l'on ajoute les \$64,000 payés pour annonces, comme l'indique le rapport de l'auditeur général pour 1888, on obtient.

M. TUPPER.

tient un total de \$75,000 dans une année, contre \$15,000.

M. BOWELL : J'ai compris que l'honorable député prétend qu'au cours d'un débat, j'ai admis qu'on avait changé la manière de tenir les comptes publics.

M. WELDON (Saint-Jean) : Que M. Burpee chargeait au compte général des dépenses imprévues certaines choses que vous ne chargez pas. Je n'ai pas dit que la manière de tenir les comptes fût différente. L'honorable député d'Oxford-Sud (sir Richard Cartwright) a corroboré, l'autre soir, l'opinion que j'exprime.

M. BOWELL : Si je laissais passer cette remarque sans y répondre, la chambre resterait sous l'impression qu'on a changé le mode des charges faites au compte des dépenses imprévues. Ce que j'ai dit, c'est qu'il y avait dans le service des douanes, quand j'ai pris le contrôle du ministère, un grand nombre d'employés surnuméraires qui n'étaient pas sur la liste des employés permanents et dont la dépense était chargée au compte des dépenses imprévues. N'ayant pas d'ouvrage à leur donner, je les renverrais de leurs services et, conséquemment, il n'y eut plus à leur égard de charges faites au compte des dépenses imprévues. Mais là où je reconnus la nécessité absolue de garder un employé permanent, je le mis sur la liste des employés permanents. Que mon honorable ami examine les derniers comptes publics, il ne trouvera guère sur la liste des employés permanents qu'un ou deux employés de plus qu'il n'y en avait en 1878, quand je pris le contrôle du ministère.

Il est vrai qu'il y a aujourd'hui au service du ministère des douanes, un personnel d'employés non permanents qui n'existaient pas alors. Il y a aussi le personnel du laboratoire, où l'on éprouve les sucres importés dans tout le Canada. Ces employés ne sont pas permanents, mais figurent sous le titre du laboratoire, qui est une branche absolument nouvelle du service public. Il n'y a pas eu de changement en ce qui concerne les comptes imputables au compte des dépenses imprévues ; mais je remarque que lorsqu'il a parlé de l'état fourni par l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, mon honorable ami, tout en évitant de dire que j'avais faussé les faits, lors du débat antérieur sur cette motion au comité général de la chambre, a répété trois ou quatre fois qu'il y avait dans le rapport de l'auditeur général un compte d'abonnements aux journaux pour le ministère des douanes, mais il n'a pas dit — du moins pas à ma connaissance — qu'il y eût un compte d'annonces, et je tiens pour certain que s'il y en eût eu un, il l'eût ajouté à l'autre, pour prouver que le ministère des douanes avait dépensé une somme plus considérable que celle chargée pour annonces dans les dépenses imprévues. Je ne sais pourquoi, si ce n'est que par comparaison le compte des dépenses imprévues paraissait plus élevé dans le ministère des douanes que dans d'autres ministères, il a évité d'appeler l'attention sur ce fait, bien qu'il ait répété plusieurs fois que le ministère des douanes a un compte d'abonnements aux journaux, ce qui est parfaitement vrai.

M. WELDON (Saint-Jean) : Sans doute la somme dépensée en 1888 par le ministère des douanes, pour abonnements aux journaux, a été de \$538. Y a-t-il un compte d'annonces dans les dépenses imprévues